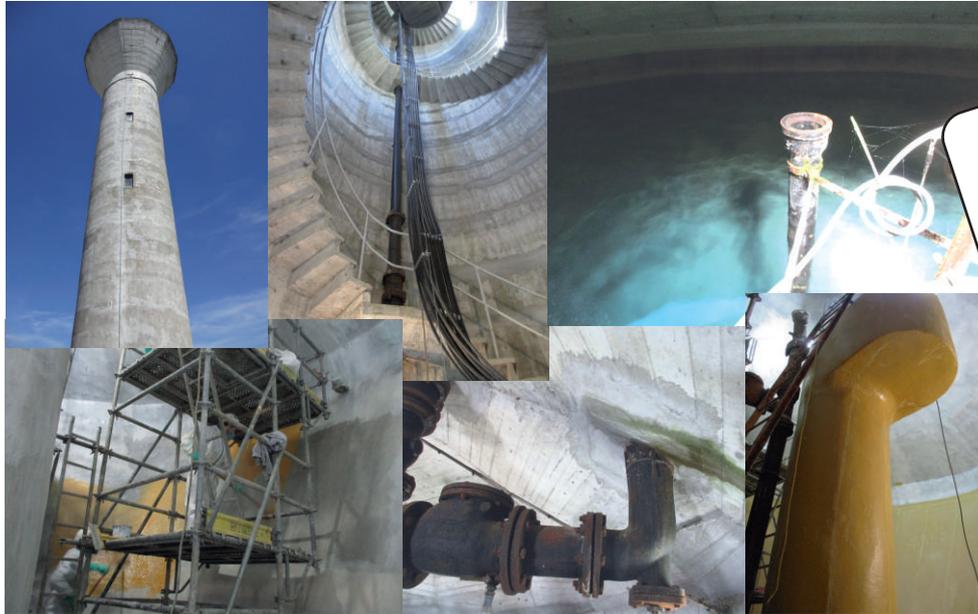


SAINTE-JULIE EN BREF

Le bulletin d'information de la Commune de Sainte-Julie (Ain)



**HORS-SÉRIE
SPÉCIAL
BUDGET**

Dans ce numéro :

- Budget 2017
- Budget de l'école
- Et alors, avec l'auberge, on en est où ?
- Déchèterie
- Sainte-Julie à l'heure du zéro phyto
- Accès au compostage
- Distribution de sacs jaunes
- Recensement des enfants de 16 ans
- Horaires de la mairie
- Rendez-vous

Cela fait maintenant un mois que le Conseil Municipal a voté le budget annuel de la commune. Nous sommes maintenant en pleine saison d'élections, il est à souhaiter que le nouveau Président de la République élu ce 7 mai prenne en considération les difficultés financières des communes.

En effet, la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a été encore importante cette année pour Sainte-Julie. Depuis 2014, cette dotation est passée de 80 667 € à 42 531 € soit une baisse pour la commune de 47,27 % en 4 ans !

Pour avoir un ordre de grandeur, ces 38 136 € perdus pour la commune correspondent à un an de consommation d'énergie (EDF = 27 539 €) + une cotisation annuelle d'assurance (Groupama = 11 192 €).

En 2017, afin de renforcer nos possibilités d'autofinancement pour les exercices budgétaires ultérieurs, nous avons souhaité limiter les investissements. Nous finaliserons les travaux de réfection du château d'eau lancé en 2016 pour 157 000 € HT tout de même ! Toujours dans le domaine de l'eau potable :

- l'entretien et la sécurisation du réseau,
- l'installation d'appareillages de suivi permettant de suivre le débit et la pression, et télésurveillance pour un montant prévu de 20 000 €.

L'étanchéité du hall d'entrée de l'école sera réalisée, budget prévu 20 000 €.

Au cimetière, le colombarium, arrivé à saturation, sera agrandi, montant 6 000 €.

Côté frais de fonctionnement, pas de folies envisagées, même si nous avons pris en compte le passage à plein temps d'une secrétaire. Afin de réduire nos frais financiers, nous sommes en négociation avec les banques pour renégocier le taux de nos emprunts.

Quoi qu'il en soit, cet exercice budgétaire, même s'il s'annonce plus serré que les années antérieures, sera mené à bien, avec la rigueur nécessaire et le sérieux habituel. En effet, quelque chose nous pousse à penser que les changements mirifiques et merveilleux que l'on nous annonce, ne devraient pas faire effet dans l'immédiat...

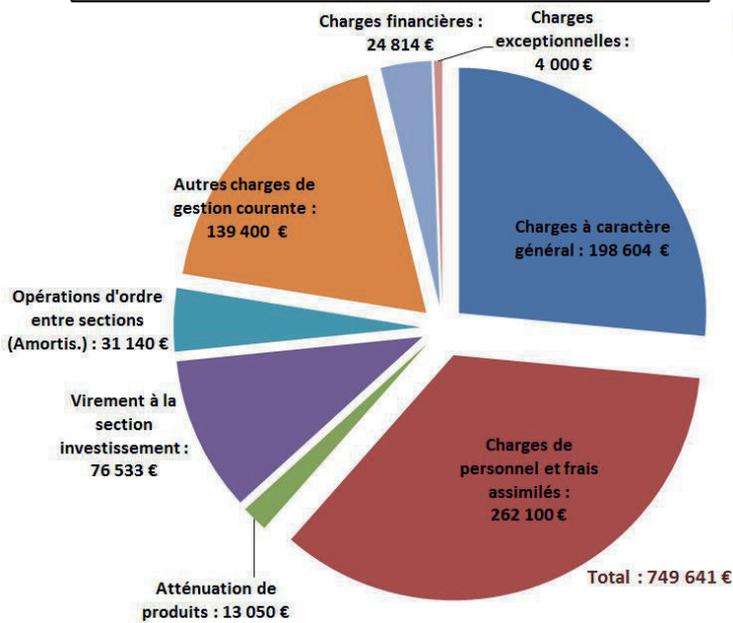
Car comme on dit à Sainte-Julie,

Quand le merle chante en mai, avril est bien fini...

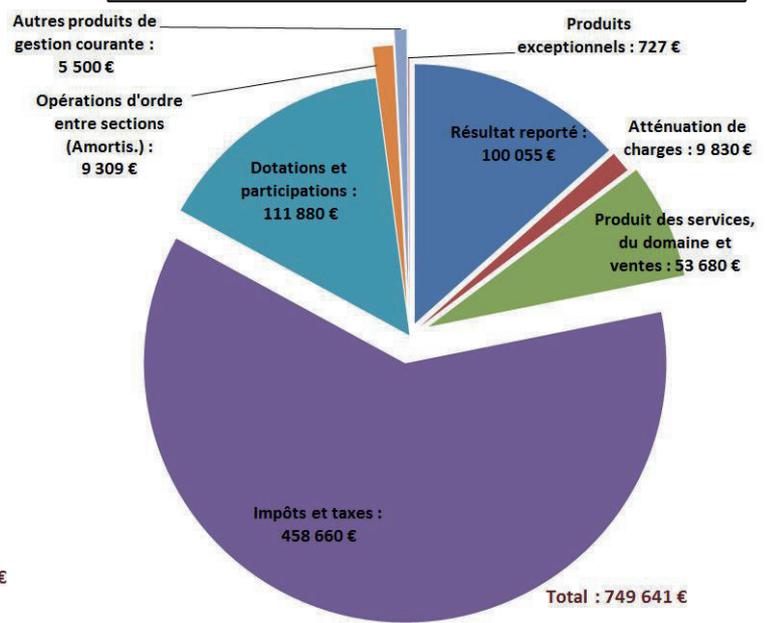
Prochaine parution
- Sainte-Julie en Bref
en JUILLET 2017

BUDGET 2017

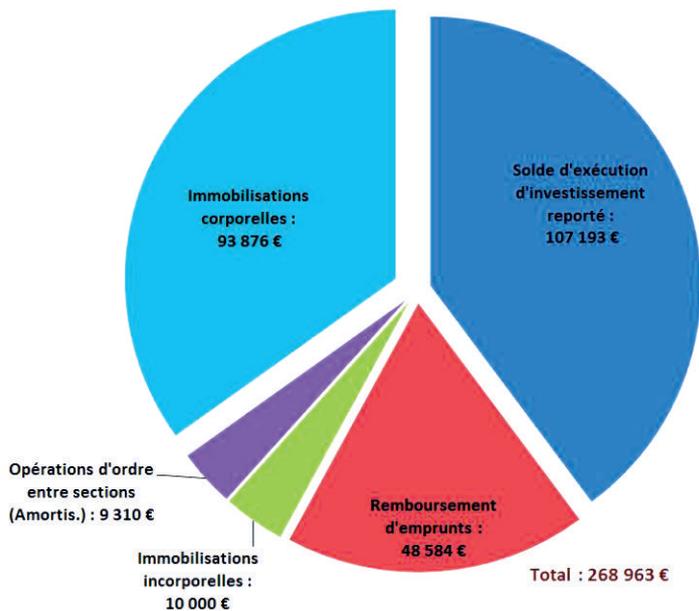
Dépenses de Fonctionnement



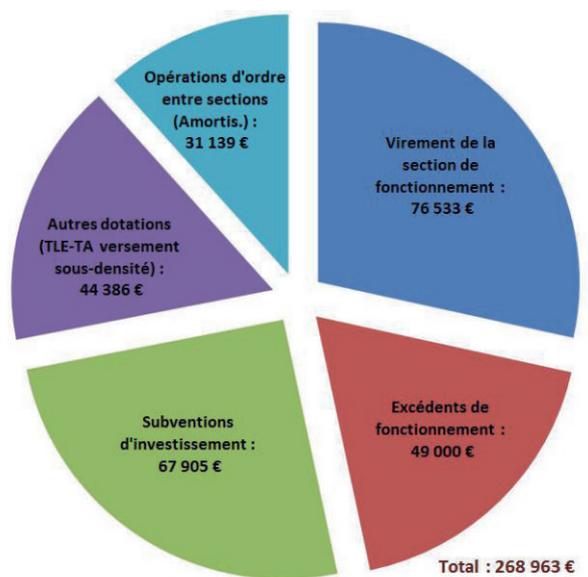
Recettes de Fonctionnement



Dépenses d'Investissement



Recettes d'Investissement



BUDGET DE L'ECOLE

Budget d'investissement de l'école

Le montant étant variable suivant les années, la méthode de calcul est la suivante :

Montant total depuis 2008 / 9 ans

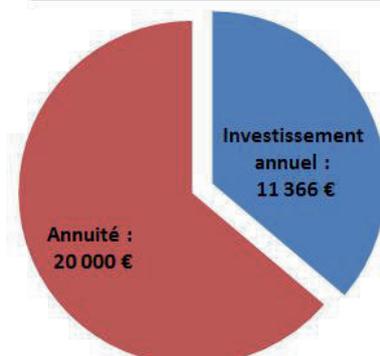
soit :

$102\,298 \text{ €} / 9 = 11\,366 \text{ €}$

Concernant l'emprunt pour l'extension du bâtiment scolaire réalisée en 2005, le calcul du montant est le suivant :

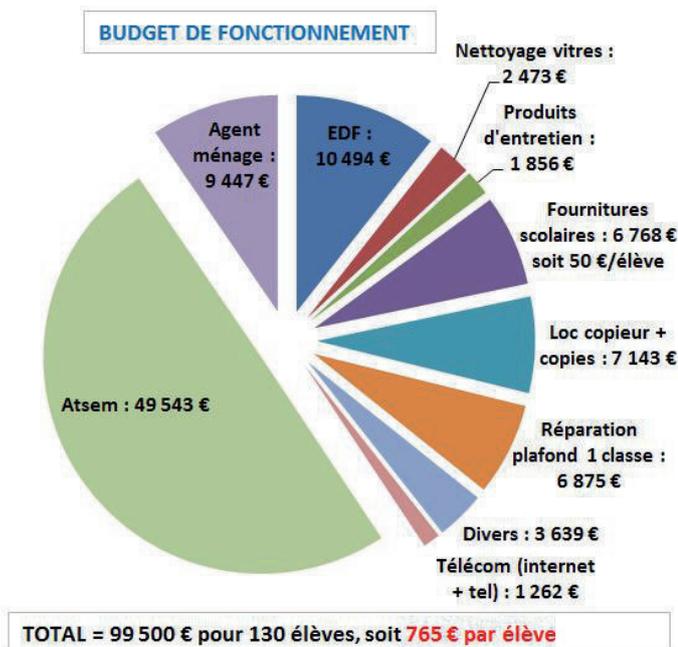
$400\,000 \text{ €} / 20 \text{ ans} = \text{annuité de } 20\,000 \text{ €}$

BUDGET D'INVESTISSEMENT



TOTAL = 31 366 € pour 130 élèves, soit 241 € par élève

Budget de fonctionnement de l'école



Répartition de la rubrique "Divers" :

• Pharmacie	52 €
• Prestation musique	500 €
• Piscine	1 370 €
• Transport piscine	1 480 €
• Verrou	32 €
• Peinture portail	67 €
• Prévention routière	138 €

Budget alloué par élève

Le montant annuel consacré par la mairie aux affaires scolaires est de :

$$31\,366 \text{ €} + 99\,500 \text{ €} = 130\,866 \text{ €}$$

Soit **1 006 €/élève**, sur une base de 130 élèves

L'actualité

"Et alors, avec l'auberge, on en est où ?"

Un blog a été créé afin de permettre aux Juliciens de suivre l'évolution du projet, de prendre le train en marche s'ils le souhaitent et de partager leurs idées au travers des commentaires qui peuvent être laissés en ligne. N'hésitez donc pas à le consulter régulièrement à l'adresse suivante :

<https://aubergedulavoir.wordpress.com/>

Mais avant tout, voici un petit résumé :

Une première réunion de travail a eu lieu le 20 mars 2017 avec toutes les personnes qui souhaitaient s'impliquer dans le projet :

Nous avons visité les locaux, puis nous avons

échangé sur nos idées et nos envies par rapport à ce projet. Parmi ces idées, les suivantes sont ressorties le plus souvent :

- Nous souhaiterions conserver les trois activités : Restaurant – Bar – Épicerie.
- Nous privilégierons des produits locaux et de bonne qualité.
- Nous voulons un lieu de convivialité et des soirées à thème.
- Parmi les services, la vente de pain et la restauration à emporter ont été les plus citées.

Depuis, nous avons constitué des groupes de travail autour des thèmes suivants :

Ressources humaines, restaurant/épicerie, bar, travaux/déco, animations, communication, matériel, financement.

La prochaine réunion générale aura lieu le 15 mai à 20h30 à la Maison Julicyenne. L'objectif sera de partager les travaux des différents groupes et de prévoir le calendrier des prochaines actions.

Environnement

Déchèterie



La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain met en place un système de barrières à l'entrée des déchèteries pour gérer l'accès, grâce à la lecture des plaques d'immatriculation des véhicules.

Les déchèteries de Villebois et d'Ambérieu sont les premières équipées.

Pour inscrire son véhicule, il est nécessaire de remplir un formulaire que l'on peut trouver sur le site :

<http://www.cc-plainedelain.fr/-Inscription-aux-decheteries-.html>

Sainte-Julie à l'heure du zéro phyto !



C'est acté depuis le 1er janvier 2017 : les collectivités ne peuvent plus utiliser de pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries et des promenades accessibles au public. Seuls les produits à faibles risques et utilisables en agriculture biologique peuvent être utilisés pour entretenir les espaces publics.

A Sainte-Julie, nous utilisons un produit qui est un dessiccant naturel de bio-contrôle. Il permet de contrôler la flore rencontrée dans les zones de jardins et trottoirs, du cimetière et des

voiries, sur les surfaces perméables. A base d'acide pélargonique (ou nonanoïque) issu de l'extraction strictement physique d'huile de colza, il agit de façon curative en perturbant la perméabilité de la membrane cellulaire de l'épiderme des plantes. La plante se déshydrate et se dessèche en quelques heures.

Ce produit n'a aucune action systémique ou anti-germinative, son action sur les adventices vivaces (on ne dit plus mauvaises herbes !) est donc temporaire, alors ne soyez pas étonné si vous voyez Loïc encore avec un pulvérisateur sur le dos...

Accès au compostage



Si vous souhaitez accéder à la plateforme de compostage un mardi, n'oubliez pas de passer prendre la clé au

secrétariat de mairie le lundi avant 17h00.

En effet depuis le 1er mars, la mairie est fermée le mardi toute la journée.

Puis, pour rendre la clé, on fait comme d'habitude : on la dépose dans la boîte aux lettres. On ne garde pas la clé plusieurs jours, voire plusieurs semaines !!

Vie pratique

Distribution des sacs jaunes

Les sacs jaunes servant à collecter les déchets recyclables, seront distribués à la mairie. Vous

pourrez venir les récupérer pendant les permanences qui se tiendront à la mairie les :

- **mercredi 31 mai de 18h à 20h,**
- **jeudi 1er juin de 18h à 20h,**
- **samedi 3 juin de 10h à 12h.**

Merci de venir retirer vos sacs lors de cette distribution annuelle.

RECENSEMENT DES ENFANTS DE 16 ANS



Tout jeune doit se faire recenser auprès de sa mairie dans les 3 mois qui suivent son 16ème anniversaire.

Cette démarche peut être accomplie par le mineur ou l'un de ses parents.

Cette formalité permet d'obtenir une attestation de recensement qui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire.

Merci de vous présenter à la mairie avec votre livret de famille, la carte d'identité du mineur et d'un justificatif de domicile.

Horaires de la mairie

Depuis le 1er mars 2017, les horaires d'ouverture de la mairie se sont étendus. Les nouveaux horaires sont les suivants :

- Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Samedi : de 9h00 à 12h00
- Mardi : Fermé



Les rendez-vous

MAI

12/13/14 : Vogue : GROOVE DES ILES

Dimanche 14 : Vente de brioches par le SOU DES ÉCOLES

Samedi 20 : Assemblée Générale de la SOCIÉTÉ DE CHASSE à la Maison Julicyenne

Dimanche 21 : Marche COMITE D'ANIMATION Sainte-Julie / Chazey

JUIN

Samedi 10 : Fête des voisins du Mas Dupuis

Dimanche 11 : 1er tour des Élections Législatives

Dimanche 11 : Vente de gratins dauphinois garnis par le CLUB DES MESANGES à la Maison Julicyenne

Samedi 17 : Fête de l'école par le SOU DES ÉCOLES

Dimanche 18 : 2nd tour des Élections Législatives

Samedi 24 : Fête de la Musique : GROOVE DES ILES

Mardi 27 : Journée détente du CLUB DES MESANGES à la Maison Julicyenne

Jeudi 29 : Assemblée Générale de MOVE AND DANCE à la salle des fêtes

Direction de la rédaction : Jean-Luc ROBIN

Rédacteur en chef : Phaiboun THONG SOUM

Composition de la commission Info-Com : Karine CAILLER, Nathalie VICAT, Phaiboun THONG SOUM, Stéphanie QUENTIN, Yves BOUVARD

Retrouvez toutes les informations de notre commune sur www.saintejulie.fr